



F. REIDE, 10, rue de Solférino
C.C.P. : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin Mensuel n° 74

Mars 1965

S O M M A I R E

- | | |
|--|--|
| I - Le Conseil National du 9 Mars 1965 | IV - Commission de dérogations |
| II - Les textes de modification du statut. | V - Un exemple à suivre |
| III - La vie syndicale en province. | VI - Rapport préparatoire aux journées d'études sur l'organisation (24 et 25 Avril). |
| | VII - La Journée du 31 Mars 1965 |
| | VIII - Dernières informations |

LE CONSEIL NATIONAL DU 9 MARS 1965

Ce Conseil National ne réunissait que les responsables de la région parisienne. L'ordre du jour était très chargé et comportait quatre points importants. Les discussions furent vives et passionnées, malheureusement le manque de place ne nous permet pas de les rapporter. Nous nous limiterons aux grandes lignes de ces débats.

I - La défense de la Recherche

Les grandes lignes du programme nous ont été exposées, mais plus particulièrement les modalités d'action envisagées.

Il a été décidé de tout mettre en oeuvre dans les sections pour assurer le succès :

- de la pétition nationale permettant de recueillir l'approbation de tous les personnels de la Recherche sur ce programme ;
- des délégations auprès des pouvoirs publics et des personnalités scientifiques ;
- de la manifestation à la Mutualité le 31 Mars.

Une discussion a été ouverte sur le fond du problème après les interventions des sections du Centre d'Etudes Sociologiques (Rive gauche) et des laboratoires de Gif-s/Yvette. L'une de ces sections remettait en cause les positions de notre Congrès sur la défense de la Recherche et l'autre demandait que les membres de la C.G.T. ne siègent plus dans les commissions du Plan, afin de ne pas cautionner les positions gouvernementales sur la Recherche scientifique.

Bien que chacun ait reconnu qu'il était très honnête de la part de ces camarades d'exprimer leur désaccord, le Conseil national n'est pas habilité à discuter ces problèmes de fond et la discussion amorcée n'a pu se poursuivre.

Le Conseil national est en effet chargé de définir les modalités d'application des résolutions du Congrès, et s'il peut discuter sur le fond un point de notre programme revendicatif, il ne peut remettre en cause ce programme.

II - Les journées d'études des 24 et 25 Avril 1965

Notre organisation syndicale a accru son audience parmi le personnel du C.N.R.S. depuis quelques années. Cette croissance d'effectifs et la multiplicité des tâches qui incombent à notre syndicat nous ont conduits à étudier plus particulièrement l'organisation des sections et des organismes directeurs du syndicat.

Un rapport préliminaire doit être envoyé fin mars dans les sections. Les grandes lignes de ce rapport ont été présentées à ce Conseil national. En voici les différents points :

- 1° - Organisation au niveau des sections
 - 1) Définition des tâches des responsables
 - 2) Définition des tâches des sections.
 - 3) Diffusion de la presse et de la documentation.
- 2° - Organisation au niveau du Conseil national et du Bureau
- 3° - Notre presse

Au cours de la discussion, quelques éléments supplémentaires au contenu de ce rapport ont été apportés. Ce sont : l'éducation syndicale, les problèmes de droit syndical et les problèmes d'hygiène et de sécurité.

A partir de ce rapport, qui ne peut être qu'incomplet, il faut que les responsables de sections organisent des assemblées du personnel et qu'ils apportent leurs idées et suggestions au cours des journées d'étude.

III - Assemblée de syndiqués

Le Conseil national a été amené à examiner l'opportunité de faire des assemblées d'adhérents de la région parisienne.

Ces assemblées pourraient discuter des problèmes généraux tels que la défense du C.N.R.S....

A l'issue d'une large discussion sur l'opportunité de telles assemblées, le Conseil National a été amené à voter, et la demande émanant de deux bureaux de sections et d'une section syndicale n'a pas été retenue par la grande majorité des autres sections représentées au Conseil National.

Néanmoins, il a été retenu que pour les sections isolées recherchant des contacts avec d'autres camarades du syndicat, ce problème serait examiné lors des journées d'étude sur l'organisation du syndicat.

IV - Réunion du Conseil national les samedis après-midi

Ce Conseil national n'a pas pris de décision sur ce problème.

Comme ce problème est lié aux droits syndicaux (droit de se réunir pendant les heures de travail), cette question sera débattue lors des journées des 24 et 25 Avril.

LES TEXTES DE MODIFICATION DU STATUT

Contrairement à ce que nous avons cru pouvoir annoncer dans notre Bulletin les textes nous concernant ne sont pas encore aux Finances !

L'Education Nationale, bien que la forme définitive du projet soit acquise (conformément aux indications que nous avons publiées), ne l'a pas transmis aux

Finances. Aux dernières nouvelles elle attend qu'un texte concernant les chercheurs soit signé aux Finances (ce serait incessant déclare-t-on) pour transmettre le nôtre !

Nous avons demandé à l'Intersyndicale de faire une intervention à l'Education Nationale.

Nous invitons nos sections à intervenir énergiquement auprès de M. BLANCHARD, au Ministère de l'Education Nationale, pour que le projet élaboré soit transmis sans plus attendre !

LA VIE SYNDICALE EN PROVINCE

C'est avec un bilan positif que nos camarades de province s'apprêtent à venir aux journées d'étude sur les problèmes d'organisation.

En vue d'aider à sa préparation, la Commission Province de notre Syndicat a édité un questionnaire très complet lui permettant d'être informée, d'une façon très précise, sur l'activité des sections, leur influence, leur organisation, les problèmes auxquels elles ont à faire face. D'ores et déjà, un certain nombre de ces questionnaires nous ont été retournés avec des éléments très intéressants.

C'est ainsi que l'on voit apparaître, tout d'abord, l'importance que revêtent partout les problèmes sociaux et culturels (sections du CAES), les problèmes d'horaires et de congés, de répartition de la prime et les problèmes d'avancement.

Il est également très frappant de constater le besoin que ressentent de nombreuses sections de prendre contact et de trouver une aide effective auprès des Unions Départementales CGT ou même des Unions locales.

Du point de vue de notre bataille pour la Défense de la Recherche Scientifique et du CNRS, il est également très réconfortant d'enregistrer les progrès faits par nos camarades de province dans l'étude et la compréhension de ces problèmes qui se traduisent, bien souvent, par la participation importante qu'ils apportent dans les mouvements intersyndicaux de leur département pour la Défense de la Recherche Scientifique.

Les informations de nos camarades de province indiquent que des contacts très précieux ont été noués avec les Unions Départementales et l'UGFF (à Caen et à Lyon notamment), de nombreuses adhésions nouvelles ont été faites (en particulier à Montpellier, Toulouse, Nancy). Des contacts intersyndicaux ont été mis sur pied avec de très bons résultats à Caen. Les problèmes de sécurité d'emploi et de retraites ont, avec l'aide de nos camarades de Bordeaux, fait l'objet d'une étude qui sera publiée prochainement. Marseille s'est attaché à faire une préparation très poussée des dossiers pour les commissions paritaires.

C'est avec une vive satisfaction que notre commission province a enregistré, tout dernièrement, de nouvelles adhésions de collègues isolés qui, bien que se trouvant dans des secteurs où il n'existe pas de section organisée de notre syndicat, n'hésitent pas à lui faire confiance. Ils peuvent être assurés de tout l'appui et le soutien qui leur sera nécessaire. Elle les aidera, dans la mesure des possibilités, à constituer un noyau qui deviendra une section de notre syndicat CGT.

Félicitons nos camarades de POITIERS qui nous ont demandé la liste de tous les agents du CNRS et de la documentation en vue de mettre sur pied une section.

De ces nombreux échos, nous pouvons conclure que, en dépit de l'extrême dispersion des laboratoires de province, malgré l'éparpillement des agents du CNRS dans ces labos, la province est maintenant une réalité vivante dans notre syndicat. Elle représente près du 1/3 de l'effectif de nos adhérents. Elle participe activement à l'élaboration de l'orientation du syndicat et nul doute que le 25 AVRIL, nos camarades de province viendront à Paris, avec un bilan très positif; leurs résultats, leur expérience sera un riche apport pour l'ensemble de notre syndicat. Une fructueuse confrontation pourra s'établir avec les résultats et les succès de nos camarades parisiens.

Riche de l'expérience et de l'activité de l'ensemble de ses sections, notre syndicat sera en mesure de faire progresser son action pour les buts qu'il s'est fixés, tant dans le domaine de la défense de la Recherche Scientifique que celui de la défense des agents du CNRS.

COMMISSION DE DEROGATIONS

La Commission de dérogations (non paritaire) s'est réunie le 11 mars. Dès que les résultats nous ont été communiqués (après que l'administration ait exécuté le travail matériel d'information de tous les patrons), nous avons informé chaque collègue inscrit sur la liste d'aptitude du résultat le concernant. Nous aurons l'occasion dans un prochain article d'étudier les résultats globaux et d'en tirer les enseignements. Indiquons seulement que, sur 444 demandes, 103 Agents ont été inscrits sur les listes d'aptitude.

Les critères utilisés nous sont inconnus et, à ce propos, rappelons la demande formulée par l'intersyndicale concernant la participation de représentants du personnel à cette Commission. Nous n'avons pas encore été convoqués par l'administration pour connaître la décision du Directeur Général, mais nous souhaitons que ce problème soit rapidement réglé.

Il nous faut continuer à tenir au courant les directeurs de laboratoire de ce problème, et la période actuelle est particulièrement favorable.

Indiquons que plusieurs directeurs de laboratoire ont écrit au Directeur Général pour soutenir notre demande.

UN EXEMPLE A SUIVRE

Le 25 mars, les Laboratoires de Bellevue ont reçu la visite du Président de la République et de son ministre FOUCHET.

A cette occasion, les organisations syndicales de Bellevue ont réussi à imposer (après bien des refus et propositions inacceptables) une entrevue que le Ministre de l'Education Nationale leur a finalement accordée pendant la visite.

Cet exemple est à suivre : dans chacun de nos établissements, aucune visite des responsables gouvernementaux ne doit avoir lieu sans qu'ils entendent les revendications du personnel concernant en particulier la défense de la Recherche Scientifique.

RAPPORT POUR LA DISCUSSION SUR LES PROBLEMES D'ORGANISATION
DU SYNDICAT

Si à plusieurs reprises au cours de l'année le Syndicat (Bureau et Conseil National) s'est penché sur les questions d'organisation, c'est que, de la solution de ces problèmes dépend l'expansion de notre Syndicat, la satisfaction des revendications du personnel et l'application d'une juste politique de la Recherche Scientifique.

Il apparaît nécessaire de rappeler certains points essentiels :

I - La Section

C'est la base de la vie syndicale. Son bureau est le lien entre les organismes responsables du Syndicat, ceux de la C.G.T. (régionaux) et les syndiqués.

C'est de la section que doit rayonner vers le personnel l'influence du Syndicat.

C'est aussi de la section que doit remonter vers le Bureau et le Conseil National la synthèse des discussions sur les revendications et de tous les problèmes se posant au personnel (de la défense de la Recherche aux Oeuvres Sociales).

Ses tâches :

- A) La section doit organiser localement en Intersyndicale les luttes du personnel dans tous les domaines.
- B) La section tient son rôle d'information et de propagande par :
 - La transmission de la presse syndicale dans les Laboratoires,
 - L'affichage des demandes faites au nom du personnel, et de leurs réponses, de toutes propositions aux autres organisations syndicales,
 - L'affichage de la presse syndicale.
- C) La section défend les intérêts des travailleurs par :
 - L'organisation locale en Intersyndicale des luttes du personnel dans tous les domaines,
 - La constitution des dossiers syndicaux,
 - Les démarches auprès des Directeurs, de l'Administration (répartition de la prime, promotions, litiges),
 - Des permanences (examen du déroulement de la carrière, etc...),
 - La constitution d'une documentation locale,
 - L'impulsion des revendications pour obtenir des bâtiments sociaux (cantines, locaux syndicaux, locaux du CAES), des logements,
 - Le développement des activités traditionnelles du CAES.
- D) La section doit assurer le recrutement de militants et la représentation dans les organismes responsables du Syndicat par :
 - L'organisation d'écoles syndicales locales,
 - La participation de militants aux écoles syndicales nationales,
 - Une répartition des tâches au niveau de la section,
 - Une participation au bureau, au Conseil National.

II - Le rôle du Conseil National

Il a pour tâche de diriger l'activité du Syndicat selon l'orientation définie par le Congrès... Il doit contrôler l'activité du Bureau.

Son rôle essentiel est d'impulser l'action nécessaire pour atteindre les ob-

jectifs du Congrès. Il doit aider le Syndicat dans son rôle de représentation auprès des organismes de la C.G.T., de l'Intersyndicale, etc..., et dans l'accomplissement des tâches pratiques nécessaires à la marche du Syndicat.

III - Le rôle du Bureau

- Il est l'organisme de liaison entre les sections, les isolés, et le Conseil National,
- Il organise les réunions et discussions du Conseil National,
- Il assure la marche administrative du Syndicat, et répercute les directives du Conseil National aux sections et aux isolés,
- Il suit et contrôle la marche des sections en aidant et en organisant la formation des militants par la participation aux écoles syndicales locales ou nationales en aidant à l'amélioration du fonctionnement et à toute implantation nouvelle,
- Il participe au fonctionnement des organismes fédéraux et confédéraux de la C.G.T.,
- Il assure à l'échelon national les rapports avec les autres organisations syndicales,
- Il représente le syndicat auprès de l'Administration, des organismes officiels (Commission du 5e Plan, etc...) des pouvoirs publics.

Il apparaît nécessaire au Bureau que chaque section discute ce rapport présenté pour la préparation des journées d'Etudes des 24 et 25 avril 1965 ; qu'un rapport soit présenté par chacune d'elles expliquant la marche effective de la section, ses difficultés dans le domaine de l'organisation.

Avec l'augmentation continue de nos effectifs, il s'avère urgent de donner au Bureau les possibilités de faire face aux tâches croissantes du Syndicat, et c'est par une participation plus grande des membres du Conseil National et de militants des sections à la marche du Syndicat que cet objectif peut être atteint.

LA JOURNEE DU 31 MARS 1965

A en juger par les premières informations parvenues, la journée du 31 Mars aura été une action parfaitement réussie. Tandis que les personnels de la région parisienne se trouvaient réunis à la Mutualité, des manifestations semblables, des conférences de Presse, des délégations aux Préfectures étaient organisées dans l'unité à Marseille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Grenoble, Bordeaux, etc...

Les premiers résultats connus indiquaient d'une façon générale une très bonne participation à la grève et un bon nombre de pétitions étaient déjà signées.

A la Mutualité, devant 2.000 Chercheurs, Techniciens, Administratifs, Ouvriers et de nombreux journalistes, les représentants des syndicats ont traité des points particulièrement importants : crédits du Ve Plan, financement de la Recherche, besoins en personnels, revendications des différentes catégories, structures et organisation de la recherche.

De nombreux syndicats, fédérations, confédérations et organisations non participantes à notre mouvement nous ont apporté leur soutien.

Comme l'a rappelé Dupré en conclusion, c'est la troisième fois en moins de deux ans que les personnels se trouvaient réunis à la Mutualité pour défendre l'avenir de la Recherche. On peut se réjouir de l'unité réalisée aujourd'hui et de l'é-

largissement de notre mouvement à d'autres personnels de la recherche (INRA-INSERM).

Mais notre action ne doit pas s'arrêter au 31 mars. Il faut maintenant dans chaque laboratoire, chaque localité :

- poursuivre la campagne de pétition nationale,
- faire connaître les principes essentiels du mémorandum intersyndical aux personnalités scientifiques, représentants du gouvernement, députés, pouvoirs publics, etc...
- informer l'opinion publique de tout acte gouvernemental contraire aux intérêts de la recherche,
- discuter de ces problèmes avec tous les personnels concernés par l'orientation et l'organisation de la Recherche, en particulier avec nos camarades de l'Enseignement Supérieur pour aboutir à une action encore plus large.

MOTION ADOPTEE A LA MUTUALITE

2000 Chercheurs, techniciens, administratifs et ouvriers du Centre National de la Recherche Scientifique, de l'Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, réunis à la Mutualité le 31 Mars s'émeuvent de la situation critique de la Recherche Scientifique française.

Ayant pris connaissance du Mémorandum Intersyndical pour "une véritable politique de la recherche Scientifique" ils approuvent les principes qui y sont définis.

- Ils insistent sur les quatre points suivants :

- 1) Le Comité National de la Recherche Scientifique doit avoir les moyens d'assurer la coordination nécessaire de la Recherche fondamentale .
- 2) Ce Vème Plan doit prévoir les crédits nécessaires à l'expansion de la Recherche Scientifique.
- 3) Une politique de création de postes doit permettre le doublement des effectifs de la Recherche en 5 ans.
- 4) Une augmentation importante des rémunérations des travailleurs de la recherche est nécessaire pour disposer d'un personnel de haute qualité scientifique.

Ils s'engagent à poursuivre leur action dans l'unité de tous les personnels de la Recherche Scientifique pour la promotion d'une politique scientifique qui tienne compte des objectifs et des impératifs qu'ils ont approuvés.

DERNIERES INFORMATIONS

Régularisation des promotions 1965 :

- Les avancements d'échelons seront payés (y compris les rappels éventuels) en mars et avril pour les agents promus avant cette date.
- Les changements de catégorie (lorsque les problèmes du poste sont résolus) seront tous réglés avec les feuilles de paye de mai.

Selon les informations données par le CNRS, les nominations d'assistants de recherche spécialistes ont également été effectuées. Chaque camarade nommé en sera informé par notre syndicat.

À propos de la demande de participation des représentants syndicaux aux commissions de dérogations (voir article "Commission de dérogations") M. Jacquinet vient de répondre négativement à cette demande. Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet.

Edité par nos soins, le Directeur F. Reide, 10 rue de Solférino - PARIS VIIème